



# Enseignants : une nouvelle formation

> PROCHAINEMENT EN FRANCE, UN ÉTUDIANT POURRA DEVENIR ENSEIGNANT TITULAIRE sans avoir pris une classe en mains de sa vie. De plus, à l'heure de l'Europe, il est indispensable d'égaliser le niveau de formation des professeurs : une réforme dans ce domaine nous semblait nécessaire.

## Les contenus

Les enseignants du primaire et du secondaire ne seront plus recrutés à bac +3 avec une licence mais à bac +5 suite à un Master.

Beaucoup de difficultés ne sont pas encore tranchées mais il semblerait qu'un étudiant devra obtenir et son Master (équivalent DEA ou DESS) et son concours la même année, au risque de perdre le bénéfice des deux en cas d'échec à l'un. L'agrégation est conservée à bac+5, mais évidemment avec son concours différent.

## Les raisons

Intérêt économique : en supprimant les IUFM, le ministère supprime les enseignants stagiaires, soit un équivalent temps plein de 24000 postes !

Intérêt idéologique : la droite a toujours été contre les IUFM car elle estime que pour être compétent, il faut uniquement être expert dans sa discipline, et que le travail d'équipe, la didactique, la pédagogie et les connaissances sur l'élève sont de moindre utilité (ce qui signifie un simple retour en arrière de quelques décennies ... à l'époque où tous les élèves étaient vus identiques telles des boîtes que l'on remplissait de savoir).

Intérêt politique : la formation des enseignants se divise entre le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Alors que les représentants d'entreprises privées entrent dans les conseils décisionnels des facultés (suite aux réformes précédentes), la formation des enseignants, et donc les caractéristiques du profil de « l'élève de demain » va être définie à la fois par un ministère de service public (l'EN) et un ministère gérant des établissements se privatisant lentement...

*Rappelons que les IUFM avaient déjà entrepris, il y a quelques années, un rapprochement en vue d'une masterisation, ce qui signifie que la suppression des IUFM constitue le fondement réel de la réforme.*

## Les énigmes résolues

- Pas de concours gelé : au départ, nous nous questionnions sur les étudiants échouant au concours après la licence en 2008, qui devaient repréparer 2 années de Master pour pouvoir à nouveau se présenter au concours. Finalement, l'IUFM est en train d'établir des équivalences pour les admissibles et non admissibles, permettant de passer en année de Master 2<sup>ème</sup> année sans réaliser la première, et ainsi être légalement apte à se représenter au concours dès 2009.
- Un concours d'agrégation aussi à bac + 5 : le ministère avait « oublié ce détail » ; finalement, l'agrégation se passera suite au même master, évidemment avec un concours différent.

## Les énigmes encore énigmatiques

- Le statut des étudiants : un étudiant n'est pas un enseignant stagiaire, il n'a ainsi pas le droit d'avoir des élèves en responsabilité. Seul un stage d'observation serait légal, ce qui n'a que peu d'intérêt dans l'obtention de compétences professionnelles.
- Nous estimons ce nombre d'étudiants par année à 24000 : il faudra par conséquent 24000 lieux de stage, et 24000 conseillers pédagogiques à rémunérer... la recherche d'établissements scolaires et d'argent sera longue.

- Comment lier un concours défini nationalement et une formation définie régionalement par des universités devenues indépendantes, fixant leur propre maquette de master « éducation » ?
- Le suivi lors de l'année de titularisation était prévu pour être réalisé par un « compagnon », c'est-à-dire un collègue ayant 10 années d'expérience : cela est-il suffisant pour dire que quelqu'un est compétent ? Sera-t-il indemnisé ? Comment les TZR, souvent des néo-titulaires qui se « baladent » sur plusieurs établissements dans l'année, et les autres qui ont un service partagé pourront-ils profiter de ce compagnon fixé dans une seule école ? Finalement, les « recettes de grand-mères » sont-elles toujours fonctionnelles et préférables à la pédagogie ?

## Conclusion

Quoiqu'il se passe, il ne faut pas oublier que ces transformations modifieront profondément la société française, et que comme tout changement dans le temps, seuls les sociologues nous alerteront 10 ans plus tard des conséquences de nos actions quelques années plus tôt.

L'intérêt pour le SE-UNSA ne se portait pas sur d'éventuelles connaissances théoriques supplémentaires, mais bien sur l'obtention de compétences professionnelles, de terrain. L'attente était grande, mais au moment fatidique, le ministère s'est trompé de chemin et il a pris la direction opposée. Tout est à refaire.

Yannick Swiat  
Secrétaire académique  
« Jeunes Enseignants »